

Date de dépôt : 31 octobre 2012

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Eric Stauffer : Ritaline la vérité !

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 12 octobre 2012, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

En date du 4 octobre j'ai reçu un courriel sur ma messagerie de député (que je vous retranscris partiellement ci-dessous afin de respecter le caractère succinct des questions écrites) qui m'a quelque peu interpellé !

Mesdames et Messieurs les Députés,

Le scandale de la grippe aviaire, du Médiator en France, ainsi que les nombreux procès aux USA, ont montré que, d'une manière générale, pour la Pharma, la santé financière des actionnaires semblait avoir plus de poids que l'éthique.

*Il y a quelques semaines sortait en librairie un livre écrit par deux éminents professeurs de médecine français (Prof. Philippe EVEN – ancien doyen de la Faculté de Médecine de l'Hôpital Necker et Président de l'institut Necker - et le député Prof. Bernard Debré) : « **Guide des 4000 médicaments, utiles, inutiles ou dangereux - le seul guide qui répertorie et classe les médicaments** », jetant un gros pavé dans la mare; l'industrie pharmaceutique y est traitée de « la plus lucrative, la plus cynique, la moins éthique de toutes les industries ». Certes, en Suisse, cela nous met mal à l'aise, vu l'importance de la Pharma dans notre économie. Mais vous conviendrez que la santé des patients passe au premier plan. Mon propos n'est pas de faire le procès de la Pharma, car son rôle n'est plus à démontrer dans notre société, mais plutôt qu'elle se recentre sur sa raison d'être : le bien-être des patients.*

*Comme il n'est plus un secret que la Pharma prend en charge une bonne partie de notre formation de médecin, il devient difficile de se faire une idée objective de l'innocuité ou non d'une substance. Les Professeurs Even et Debré demandent à travers leur livre la suspension immédiate de 56 médicaments commercialisés en France, car ils sont inefficaces, inutiles (quand il existe des traitements plus efficaces ou moins risqués), voire dangereux. Ces 56 produits « **sont à retirer dans l'intérêt des malades, sans tenir aucun compte de l'impact industriel ou des chantages à l'emploi.** » Parmi les 56 substances figure un médicament auquel on ne se serait pas attendu à première vue : la Ritaline.*

[...]

Dr Nicolas Franceschetti

En vertu des pouvoirs qui sont ceux du député, des devoirs et obligations qui sont ceux du Conseil d'État, voici la question posée dans le cadre de cette QUE, conformément à l'article 163 et ss. LRGC :

Quelles conditions de prescription entourent ce médicament, quelle quantité a été vendue sur le canton de Genève en 2010, 2011 et 2012 (si disponible, avec spécification du nombre de prescriptions effectuées par les HUG).

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le syndrome d'hyperactivité avec déficit de l'attention n'est pas un diagnostic aisé et sa prévalence est mal connue. Une prise en charge psychothérapeutique des enfants est en principe utile, dans certains cas une prise en charge médicamenteuse peut s'imposer.

Actuellement, trois spécialités contenant du méthylphénidate sont disponibles sur le marché suisse : Concerta, Medikinet et Ritaline. Elles existent sous deux formes (conventionnelle et retard), à différents dosages et dans plusieurs tailles d'emballages.

Le méthylphénidate a été utilisé pour la première fois pour traiter ce syndrome au début des années 60. Depuis, son utilisation n'a fait qu'augmenter, soulevant de nombreux débats. Le méthylphénidate est une amphétamine, soumise à la législation sur les stupéfiants et les substances psychotropes. Elle engendre une dépendance et possède de nombreux effets indésirables.

Le méthylphénidate, commercialisé sous le nom de Ritaline®, Ritaline® SR (Sustained Release) et Ritaline® LA (Long Acting), est indiqué dans le traitement du trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité (TDAH) chez les enfants à partir de 6 ans et chez les adolescents jusqu'à l'âge de 18 ans, dans le cadre d'une stratégie thérapeutique globale. Selon la littérature, elle est utile pour traiter des enfants très perturbés. L'efficacité de la Ritaline®/SR/LA a en effet été documentée dans des études cliniques contrôlées chez des enfants et des adolescents âgés de 6 à 17 ans, qui présentaient un TDAH selon les critères du DSM-IV. Son effet n'est toutefois que symptomatique.

S'agissant d'un stupéfiant, la prescription de méthylphénidate et sa remise sont strictement réglementées. Les mesures prises servent notamment à éviter les fausses ordonnances et à permettre de bloquer des ordonnances volées (usage d'ordonnances spécifiques numérotées issues de carnets à souches). Il y a une ordonnance originale et 2 copies qui servent de justificatifs aux médecins et aux pharmaciens. Le pharmacien cantonal contrôle chaque mois les prescriptions concernant les traitements de substitution mais pas les autres prescriptions. Il convient de préciser que ce contrôle n'a pas pour but de comptabiliser ce qui est remis, mais de vérifier que la prise en charge est conforme à l'autorisation de cure délivrée par le médecin cantonal.

Dès lors, la détermination de la quantité prescrite de préparations à base de méthylphénidate sur Genève n'a pas été possible. En revanche, le pharmacien cantonal a pu établir les quantités livrées sur Genève de ce produit, ce qui représente une bonne approximation, vu le bon roulement des stocks. Il n'est toutefois pas possible d'en déduire le nombre de personnes sous traitement, la posologie variant d'une personne à l'autre. On peut relever une légère augmentation d'année en année. Mais il faut tenir compte du fait que plusieurs adultes continuent à suivre ce traitement initié dans leur enfance.

Nombre de comprimés livrés à Genève par médicament et par année

Médicament	2010	2011	2012*
Concerta 18 mg	44 220	46 830	35 280
Concerta 27 mg	34 770	39 570	28 800
Concerta 36 mg	77 796	75 000	59 010
Concerta 54 mg	41 940	44 790	31 800
Medikinet 5 mg	400	1 910	2 460
Medikinet 10 mg	2 630	4 610	3 500
Medikinet 20 mg	150	650	280
Medikinet MR 10	1 250	1 750	400
Medikinet MR 20	--	100	--
Ritaline 10 mg	356 390	386 850	247 420
Ritaline LA 10 mg	230	5 920	5 050
Ritaline LA/SR 20 mg	112 810	105 320	68 120
Ritaline LA 30 mg	37 210	40 540	24 540
Ritaline LA 40 mg	21 590	26 440	17 110

* valeurs jusqu'au 30 septembre 2012

L'utilisation de la Ritaline aux Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG) a principalement lieu dans le département de psychiatrie. Celle-ci est modérée (moins d'un emballage par jour au total). L'utilisation de la Ritaline au sein des unités d'hospitalisation des HUG à laquelle doit être ajoutée celle du Concerta – qui contient le même principe actif – s'est en effet élevée à 222 emballages en 2010 et 225 emballages en 2011. Les HUG sont également à l'origine de prescriptions ambulatoires, mais ils ne disposent pas de données sur celles-ci.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Pierre-François UNGER